

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 12 décembre 2022

Sont présents 14 conseillers municipaux.

Excusés : BROUSSE Christian, DORIS Laurent

Pouvoir : BOUYSET Marie-José à PREVOT Bernard

PALLARD Sandrine à BECHADERGUE Francis

COMMUNAL Maryline à VALADE Brigitte

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : MISSER Eric

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision par rapport au porte à porte ou point d'apport volontaire pour les ordures ménagères.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis que la cantine scolaire est gérée par la commune en septembre 2019, les prix des repas n'ont pas été révisés. Ils sont actuellement :

- Pour le 1^{er} enfant : 2,10 €
- A partir du 2^{ème} enfant : 1,95 €
- Pour les adultes : 2,75 €

Au vu de la hausse des prix, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la cantine. Pour information, le prix de revient en 2022 d'un repas est de 5,95 €.

Vu les augmentations des denrées et de l'énergie et après délibération, le conseil municipal décide de relever les prix des repas :

- Pour le 1^{er} enfant : 2,70 €
- A partir du 2^{ème} enfant : 2,50 €
- Pour les adultes : 6 €

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} février 2023.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) TARIFS GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 3 juillet 2014, les tarifs de la garderie scolaire ont été fixés comme suit :

- 1,50 € par enfant le matin
- 2,10 € pour le 1^{er} enfant le soir
- 1,80 € pour les autres enfants le soir

Dans les tarifs pour la garderie du soir, un goûter est inclus.

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs. Après délibération, le conseil municipal a décidé de relever les prix de la garderie à :

- 2 € par enfant le matin
- 2,60 € pour le 1^{er} enfant le soir (goûter compris)
- 2,30 € pour les autres enfants le soir (goûter compris)

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} février 2023.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ à la retraite au 31 mars 2023 d'un agent des services techniques. Pour pourvoir à son remplacement, il propose de créer un poste d'agent technique territoriale à 35 heures à compter du 1^{er} avril 2023. Après délibération, le conseil municipal décide de créer un poste afin de pallier au départ à la retraite de l'employé communal à partir du 1^{er} avril 2023.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'ACCUEIL DES URGENCES HOSPITALIERES A SARLAT ET BERGERAC

Monsieur le Maire fait lecture de la motion relative à la situation des urgences hospitalière en Dordogne, prise par le Conseil Départemental de la Dordogne. Celle-ci dénonce les fermetures à répétition des urgences hospitalières de Sarlat et Bergerac et le mode de fonctionnement. Le conseil municipal est en accord total avec cette motion.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) POINT SUR LES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire expose les décisions prises par le passé pour le maintien du porte à porte pour le ramassage des ordures ménagères. Le SMD3 propose soit le porte à porte, soit les points d'apports volontaires. Un débat est engagé sur la différence des 2 procédés, techniquement et financièrement. Le conseil municipal reste sur sa position première, le ramassage au porte à porte.

6) DIVERS

- Agenda culturel 18 et 19 mars 2023, exposition d'artistes amateurs.
- 27 mai 2023, concert du conservatoire, section musique actuelle, sous la halle citoyenne
- 20 octobre 2023, dictée par Mme ELIE, directrice de l'école
- La promotion des jeux olympiques 2024. Une caravane se déplace dans les territoires et le Département propose de l'accueillir durant les vacances scolaires d'avril ou d'octobre 2023. Une demande sera faite afin de participer à cette manifestation.
- Informations sur les systèmes à énergie renouvelable et des solutions évoquées pour faire des économies d'énergie.
- Bilan du SIAS de janvier à décembre 2022 : Aides attribuées à 24 personnes pour un total de 1 284,96 € versé sous différentes formes aux habitants de la commune.

Fin de la séance à 22h05